

Dossier de presse

17 septembre 2009

Un complément d'information à :

- la "Synthèse" du dossier du Maître d'ouvrage,
- résumé et renvoie au dossier du maître d'ouvrage de 100 pages, dit "DMO"
- termes spécifiques : cf. le glossaire p. 101 du DMO, sigles cf. p. 2 DMO

Projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII

Eléments de contexte

Le centre actuel - Un bassin versant de 1 400 000 habitants : cf. Synthèse du DMO

Particularités des déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM : Cf. DMO 39

Prévenir la production de déchets, augmenter la valorisation matière : DMO 30-32

Répondre au besoin de traitement : cf. DMO 34-36

Pourquoi transformer le centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ?

Un projet issu d'un processus de réflexion collective ... : cf. DMO 72-73

... et de l'étude environnementale des différents scénarii par le BRGM : cf. DMO 40-45

Un comité de pilotage créé pour le suivi des études de faisabilité : cf. DMO 97-99

Le projet de centre s'intègre au nouveau contexte réglementaire : cf. DMO 37-39

Comment ? Un centre de valorisation organique et énergétique

Exploiter toutes les ressources des déchets : cf. DMO 47

Eléments de cadrage, base des études de faisabilité : cf. DMO 77 -81

Méthanisation et compostage, des traitements biologiques : cf. DMO 49-60

Le choix du TMB, en milieu urbain dense : cf. DMO 47-52

Un compost de qualité pour un amendement biologique : cf. DMO 78-79

L'incinération valorise l'énergie de nos déchets et se substitue à des combustibles fossiles : cf. DMO 61-68

Environnement respecté et impacts maîtrisés : cf. DMO 82-86

Poursuivre la mise en œuvre des transports alternatifs à la route : cf. DMO 91-92

Assurer l'intégration urbaine et paysagère du site : cf. DMO 87-91

Coût et calendrier prévisionnels : cf. DMO : TGAP p 45, coût et calendrier 93-95

Concertation et participation, le SYCTOM poursuit son engagement : cf. DMO 95

Eléments de contexte

Le centre à Ivry-Paris XIII aujourd'hui

cf. Synthèse du DMO

Le centre de traitement à Ivry-Paris XIII traite les déchets ménagers de 1 400 000 habitants. Son unité de valorisation énergétique a 40 ans en 2009. Elle peut transformer en énergie 730 000 tonnes de déchets ménagers résiduels par an, permettant de chauffer 100 000 équivalents-logement et de vendre le surplus d'énergie transformé en électricité à EDF. Le site accueille un centre de tri de collectes sélectives de 37 500 tonnes par an et une déchetterie.

Particularités des déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Cf. DMO 39

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne reçoit les déchets qu'il doit traiter. Il n'a pas la responsabilité de la collecte, laquelle dépend des communes.

Avec un taux d'habitat vertical de 75%, la densité de population la plus élevée des agglomérations françaises avec 9 400 hab./km², beaucoup de déchets d'activités tertiaires et d'entreprises commerciales ... le ratio de déchets traités par le SYCTOM est supérieur de 13% à la moyenne nationale (480 kg/an/hab. contre 425 kg/an/hab. – source ADEME – IFEN 2006)

Au niveau des collectes sélectives d'emballages ménagers, si le ratio reçu par le SYCTOM reste inférieur à la moyenne francilienne, il a doublé entre 2001 et 2008, passant de 16 à 32 kg/an/hab.

Un objectif pour le SYCTOM : prévenir la production de déchets et augmenter la valorisation matière

Cf. DMO 30-32

En 2004, les élus du SYCTOM votent un plan de prévention et de réduction des quantités de déchets à traiter de 300 000 tonnes/an, dont :

- 120 000 tonnes, soit 40 % du total, avec la mise en œuvre de deux projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis ;
- 65 000 tonnes grâce à l'augmentation quantitative et qualitative des collectes sélectives (+ 75 % de déchets valorisés) ;
- 65 000 tonnes grâce à la réduction des déchets à la source (- 0,5 % par an) ;
- 35 000 tonnes avec le doublement du pré-tri des déchets encombrants ;
- 15 000 tonnes par une progression de 50 % des déchets déposés dans les déchetteries.

Répondre au besoin de traitement des déchets du bassin versant

Cf. DMO 34-36

Le centre actuel arrive en fin d'exploitation. A l'horizon 2023, la production de déchets ménagers sur le bassin versant est estimée à 520 000 tonnes contre 587 000 tonnes en 2008. Le syndicat doit dimensionner ses installations pour répondre à ces besoins.

Considérant que les actions en faveur de la prévention viendront soutenir la diminution des tonnages, et dans le respect des objectifs de réduction des déchets fixés par le Grenelle et par le projet de PREDMA (Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SYCTOM envisage pour son futur centre une capacité annuelle de 490 000 tonnes.

POURQUOI transformer le centre de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII ?

Un projet issu d'un processus de réflexion collective ...

Cf. DMO 72-73

A partir de 2003, une réflexion collective sur l'avenir du centre de traitement de déchets à Ivry-Paris XIII a été engagée, d'abord avec l'ensemble des élus du SYCTOM, puis avec les maires du bassin versant. La Ville d'Ivry-sur-Seine a ensuite organisé en 2004 une concertation publique sur la problématique générale des déchets, leur prévention et leurs modes de traitement.

A partir de ces réflexions et de différentes études, dont celle, primordiale, du BRGM, le SYCTOM a fixé un cadre au projet ; il servira en 2007 de base pour élaborer les études de faisabilité.

... et de l'étude environnementale du BRGM sur différents scénarii envisageables

Cf. DMO 40-45

Trois scénarii de modes de traitement des déchets du bassin versant ont été étudiés, ainsi que la question du maintien ou de l'éloignement du centre de traitement d'Ivry-Paris XIII. L'étude montre que :

- des 3 scénarii de traitement, celui qui associe tri des ordures ménagères résiduelles, valorisation organique et incinération de la fraction combustible résiduelle présente le meilleur équilibre optimisation des performances / minimisation des impacts environnementaux ;
- la relocalisation du traitement des ordures ménagères résiduelles, quel que soit le scénario de traitement retenu, dégrade les performances environnementales et augmente les impacts environnementaux. Le maintien d'activités de traitement des ordures ménagères résiduelles sur le site d'Ivry-Paris XIII demeure la solution la plus pertinente.

Un comité de pilotage créé pour le suivi des études de faisabilité

Cf. DMO 97-99

Sous l'autorité du Président du SYCTOM, il est composé d'élus, de membres du comité scientifique et technique de la ville d'Ivry, des associations, de représentants de l'Etat, de personnalités qualifiées.

Le projet proposé au débat public s'intègre au nouveau contexte réglementaire

Cf. DMO 37-39

Le SYCTOM avait anticipé les dernières réglementations et orientations : Directive-cadre européenne, lois nationales Grenelle, PREDMA régional.

La hiérarchie de traitement des déchets est respectée : prévention, recyclage matière, favoriser valorisation organique et énergétique, éviter mise en décharge

COMMENT ? Un projet de centre de valorisation organique et énergétique

Exploiter toutes les ressources des déchets par des traitements complémentaires

Cf. DMO 47

Depuis 10 ans, le SYCTOM réfléchit à la façon de valoriser les ordures ménagères, dans le respect de l'environnement, et selon la hiérarchie européenne des modes de traitement, reprise dans le Grenelle.

L'idée est de les traiter selon leur composition pour mieux exploiter leurs ressources.

Les ordures ménagères résiduelles se composent d'une masse de déchets hétérogènes où se retrouvent en vrac :

- la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM : bio déchets, papiers, cartons souillés et textiles sanitaires) ;
- des déchets à fort pouvoir calorifique, la fraction combustible résiduelle (FCR : plastiques, papiers et cartons) dont certains auraient pu être mis dans le bac de collecte sélective à des fins de recyclage ;
- des déchets inertes recyclables (verre, métaux ferreux et non ferreux) qui auraient pu être placés dans les conteneurs dédiés afin de rejoindre une filière de recyclage ;
- des déchets inertes (cailloux, céramique) non valorisables à l'heure actuelle.

Il semble intéressant de :

- rendre la matière organique des ordures ménagères à la terre pour entretenir le taux d'humus des sols, selon la logique de cycle propre aux mécanismes de régulation naturels ;
- réintroduire dans un circuit de valorisation matière les autres matériaux recyclables ;
- valoriser en énergie la fraction combustible résiduelle (FCR) : ceci évite de recourir à des combustibles fossiles pour chauffer les logements actuellement chauffés grâce au traitement des déchets au centre d'incinération à Ivry-Paris XIII.

La fraction fermentescible (FFOM) représente ici près de 60 % des ordures ménagères résiduelles. Il s'agit alors de privilégier le recyclage organique, les autres modes de valorisation venant le compléter. In fine, seuls des déchets ultimes peu émetteurs de gaz à effet de serre seraient orientés vers le stockage (Directive européenne de 1999).

Compte tenu de la densité urbaine de l'agglomération parisienne, la mise en œuvre d'une collecte sélective des bio déchets est un objectif à réaliser, mais sur le long terme.

En attendant, le SYCTOM souhaite se donner les moyens de valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles (OMR). Il prévoit dans ses projets de méthanisation, des capacités de traitement pouvant accueillir des collectes de bio déchets.

Les éléments de cadrage, base des études de faisabilité menées en 2007-2008

Cf. DMO 77-81

Trois équipes pluridisciplinaires ont été choisies pour étudier, selon les éléments de cadrage retenus, la faisabilité de reconstruction et de transformation du centre. Avec des compétences en architecture, urbanisme, architecture paysagère, ingénierie industrielle, développement durable, chaque équipe a développé une solution sur les hypothèses de départ suivantes.

Un projet de **centre de valorisation biologique et énergétique**, avec :

- **réduction de 20% de la capacité globale de traitement des déchets** sur le site, soit 600 000 t/an au lieu de 770 000 tonnes actuellement,
- **traitement par méthanisation de la part fermentescible** des ordures ménagères résiduelles du bassin versant, pour produire du biogaz et un compost de qualité,
- **diminution de 50% de la capacité d'incinération actuelle**, de 350 000 t/an au lieu de 730 000 actuellement
- **maintien des capacités de production énergétique pour le chauffage urbain,**
- utilisation des **modes de transport alternatifs à la route.**

Les conclusions des trois études ont démontré la faisabilité du programme tant en termes techniques, que du point de vue de l'intégration urbaine et architecturale. Les solutions étudiées par chaque équipe sont décrites dans le dossier du maître d'ouvrage (DMO).

La méthanisation et le compostage : des traitements biologiques

Cf. DMO 49-60

Les procédés de méthanisation et de compostage consistent à reproduire, en l'intensifiant, le cycle de décomposition et d'humification (transformation en humus) des résidus putrescibles.

Ils s'appliquent à tous les déchets biodégradables : déchets alimentaires et fibreux (cartons et papiers souillés) des ménages (part fermentescible des ordures ménagères), déchets végétaux, etc.

Dans la logique de transformation des bio déchets en ressources, il s'agit :

- de **recupérer le biogaz** libéré lors de leur fermentation (méthanisation), de l'épurer et de le valoriser en chaleur, en électricité, en biocarburant ou de le diffuser dans le réseau de gaz naturel ;
- de **fabriquer du compost** à partir des résidus de la méthanisation (digestats) pour restituer au sol la matière organique dans laquelle les hommes ont puisé pour se nourrir, et boucler ainsi un cycle.

Le choix du TMB, en milieu urbain dense

Cf. DMO 47-52

La méthanisation peut être organisée de deux façons, selon les collectes en amont : soit à partir d'une collecte spécifique de déchets fermentescibles triés à domicile par les ménages, soit à partir d'une collecte habituelle de déchets ménagers résiduels, après tri des emballages pour la collecte sélective.

La première demande un à deux trajets de collecte supplémentaire de déchets chaque semaine. De plus, elle semble délicate à mettre en œuvre en habitat vertical.

Opérant sur une zone urbaine ultra-dense et déjà saturée sur les plans du trafic routier et des pollutions, le SYCTOM a choisi la seconde solution. Les déchets fermentescibles seront alors séparés mécaniquement des indésirables après deux jours de fermentation dans un bio-réacteur

sur le site : c'est le "TMB" ou tri mécano-biologique. Ce système permet d'accueillir aussi les collectes de bio-déchets.

Un compost de qualité, pour un amendement biologique

Cf. DMO, histogramme p.49 ; 60 ; 78-79

Les composts conformes à la norme NFU 44 051 servent à l'agriculture raisonnée, aux paysagistes, collectivités et particuliers pour enrichir la terre de façon naturelle.

L'incinération valorise l'énergie contenue dans les déchets

CF. DMO 61-68

L'incinération des déchets ménagers résiduels a de multiples intérêts : elle réduit de plus de 97% le volume des déchets, détruit les bactéries, se substitue aux combustibles fossiles et évite ainsi des émissions de GES (Gaz à effet de serre). Sur le territoire du SYCTOM, les unités actuelles sont des centres de valorisation énergétiques car ils fournissent l'énergie nécessaire à la moitié des besoins du réseau de chauffage urbain (CPCU) ; le surplus d'énergie - transformé en électricité - est vendu à EDF.

Ses impacts sur l'environnement et sur la santé sont très maîtrisés, mesurés, surveillés et réglementés.

L'incinération produit 2 types de résidus. Les mâchefers (22% du poids des déchets traités), une fois déferrailés et maturés, sont utilisés en technique routière. Ils se substituent ainsi à des matériaux qui sont extraits des carrières et des fleuves. Les REFIOM (2,3% du poids entrant), résidus de l'épuration des fumées, sont les seuls déchets ultimes. Très concentrés en polluants, ils partent en installations de stockage de déchets dangereux (ISDD, ex. CET 1). Là, ils sont inertés avant leur stockage et leur traçabilité est assurée.

Environnement respecté et impacts maîtrisés

Cf. DMO 82-86

La méthanisation, le compostage, l'incinération avec valorisation énergétique sont des procédés connus et maîtrisés. Ils sont très réglementés et surveillés. Leurs impacts sont mesurés. Ces techniques sont optimisées pour la meilleure protection possible de l'environnement.

Le chantier et le bâtiment seront menés et conçus selon les principes de la HQE, haute qualité environnementale, qui prévaut sur tous les chantiers du SYCTOM depuis 10 ans. Une charte de qualité environnementale sera signée entre les différents partenaires et les villes d'accueil.

Poursuivre la mise en œuvre des transports alternatifs à la route

Cf. DMO 91-92

Le site est situé de façon optimale pour le raccordement au fleuve et à la voie ferrée afin de pouvoir recourir au maximum à des transports alternatifs à la route. Le SYCTOM poursuit son engagement en faveur des solutions les plus durables.

Assurer l'intégration urbaine et paysagère du site

Cf. DMO 87-91

Situé au cœur de son bassin versant, le centre d'Ivry-Paris XIII devra soigner particulièrement son intégration paysagère et urbaine. Le site se situe au centre d'une vague de recomposition urbaine de grande ampleur (Quartier Ivry Port, OIN Seine Amont, ZAC Paris Rive Gauche ...)

Coût et calendrier prévisionnels

Cf. DMO : TGAP p 45, coût et calendrier 93-95

Un investissement situé dans une fourchette de 737 à 787 millions d'euros HT, selon les études de faisabilité, dont la réalisation s'étalera sur 10 ans.

Concertation et participation : le SYCTOM poursuit son engagement

Cf. DMO 95

Après le débat public, qui doit permettre l'expression de tous ceux qui le souhaitent, le SYCTOM continuera à associer les citoyens et les riverains pendant la suite du projet et au long de la construction et de l'exploitation.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers, traite et valorise près de 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produites chaque année par 5,5 millions d'habitants dans 84 communes sur 5 départements, dont Paris. Cela représente 10% du traitement des déchets ménagers en France.